

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		28 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET											si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	30 705		103,43 %			
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires récrocédés (dont suppléments récrocédés) (3)										AC	1 019		3,43 %			
	4	Montant net des recettes										AD	29 686		100,00 %			
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	6 033		20,32 %			
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	35 721		120,33 %			
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	48		0,16 %			
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	14		0,05 %			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	9		0,03 %			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	277		0,93 %			
	13	Autres impôts										BS	105		0,35 %			
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	812		2,74 %			
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 471		11,69 %			
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	379					
	17	Entretien et réparations										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs						
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)													BH	2 666		8,98 %
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										Total : Transport et déplacements						
	22	Primes d'assurances																
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) ...										BJ	3 947		13,30 %			
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	3 598				BK		4 604		15,51 %	
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	969		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	37								
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès										Total : Frais divers de gestion						
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																	
28	Frais d'actes et de contentieux										BM				2 170		7,31 %	
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY				160		0,54 %	
30	Autres frais divers de gestion											628		2,12 %				
31	Frais financiers (14)										BN	128		0,43 %				
32	Pertes diverses (15)										BP							
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	18 675		62,91 %				

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

ERGOTHÉRAPEUTE

N° SIRET

28 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	17 046 57,42 %		
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	631 2,13 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	40 0,13 %		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	17 716 59,68 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	976 3,29 %		
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS				CL	3 337 11,24 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	308	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 312 14,53 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	13 404 45,15 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :					CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)						
	T		X			9 652					
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B			

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES - ERGOTHÉRAPEUTE

 2020 <small>ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES www.arcolib.fr</small>		Tranche n° 1		Tranche n° 2		
		de 0 € à 32 901 €		de 32 902 € à 54 227 €		
		16 Adhérents		13 Adhérents		
RECETTES	Recettes encaissées	23 085	107,49 %	40 749	101,77 %	
	A déduire : Débours payés					
	Honoraires rétrocedés	1 610	7,50 %	709	1,77 %	
	Montant net des Recettes	21 476	100,00 %	40 041	100,00 %	
	Produits financiers					
Gains divers	7 958	37,06 %	4 671	11,67 %		
	TOTAL RECETTES	29 434	137,06 %	44 712	111,67 %	
DÉPENSES	Achats	29	0,14 %	66	0,16 %	
	Salaires nets			29	0,07 %	
	Charges sociales sur salaires			19	0,05 %	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée					
	Contrib. Économique Territoriale	239	1,11 %	345	0,86 %	
	Autres impôts	80	0,37 %	135	0,34 %	
	CSG déductible	446	2,08 %	1 275	3,18 %	
	Loyers et charges locatives	3 624	16,87 %	3 455	8,63 %	
	Location de matériel et mobilier	38	0,18 %	866	2,16 %	
	- Entretien et réparations	386	1,80 %	404	1,01 %	
	- Personnel intérimaire					
	- Petit outillage	562	2,62 %	1 025	2,56 %	
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	83	0,39 %	211	0,53 %	
	- Honoraires non rétrocedés	951	4,43 %	990	2,47 %	
	- Primes d'assurances	383	1,78 %	291	0,73 %	
		TOTAL T.F.S.E.	2 366	11,02 %	2 921	7,30 %
	- Frais de véhicules	3 211	14,95 %	4 382	10,94 %	
	- Autres frais de déplacements	160	0,75 %	332	0,83 %	
		TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	3 371	15,70 %	4 714	11,77 %
	- Charges sociales Obligatoires	2 773	12,91 %	4 844	12,10 %	
	- Charges sociales Facultatives Madelin	860	4,00 %	1 181	2,95 %	
	- Charges sociales Facultatives NPER	65	0,30 %			
		CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	3 698	17,22 %	6 024	15,04 %
- Frais de réception, représentation, congrès	333	1,55 %	515	1,29 %		
- Fournitures de bureau, documentation, ...	616	2,87 %	1 304	3,26 %		
- Frais d'actes et contentieux	2	0,01 %	52	0,13 %		
- Cotisations syndicales et professionnelles	174	0,81 %	147	0,37 %		
- Autres frais divers de gestion	541	2,52 %	722	1,80 %		
	TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	1 667	7,76 %	2 739	6,84 %	
Frais financiers	120	0,56 %	151	0,38 %		
Pertes diverses						
	TOTAL DÉPENSES	15 679	73,01 %	22 741	56,79 %	
RÉSULTAT	Excédent	13 755	64,05 %	21 970	54,87 %	
	Plus-values à court terme					
	Divers à réintégrer	682	3,18 %	529	1,32 %	
	Bénéfice SCM	70	0,33 %			
	Frais d'établissement					
	Dotations aux amortissements	965	4,49 %	961	2,40 %	
	Moins-values à court terme					
Divers à déduire	3 513	16,36 %	2 979	7,44 %		
Déficit SCM						
	RÉSULTAT	10 029	46,70 %	18 560	46,35 %	
Kilométrage moyen		8 125 km		11 490 km		